



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Le 1^{er} avril 2026 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
25/03/2026

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, CORABOEUF Mélanie, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, HOULES Patrick, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	21	23

Procurations :

AYMAR Patrick à ALDEBERT Didier.
POUTAS Véronique à ACACIO Nathalie.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Excusé :

Secrétaire de séance : GARRABE Thomas.

N° 2026-011 Création et composition des commissions municipales.

Monsieur le Maire,

- Rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le Président de droit, ou sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Il est proposé de créer 13 commissions chargées respectivement des thèmes suivants :

- Personnel - COS.
- Finances - Économie.
- Travaux - Chantiers.
- Information.
- Urbanisme - Environnement - Cadre de vie.
- Village de Noël - Jumelage.
- Fêtes - Animations - Marchés.
- Energies - Vidéosurveillance.
- Enfance - Jeunesse - École - Collège - Centre de loisirs.
- CCFF.
- CCAS - SIVOM - Emploi insertion.
- Culture - Sport - Associations - Protocole.
- Maison de la Clape.

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et représentations.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **CRÉE** 13 commissions municipales telles qu'énoncées ci-dessus.
- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour arrêter la composition de chaque commission.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 011-211104419-20260401-02026011-DE

Berger
Levrault

Le Maire,

Didier ALDIBERTI



« Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>